

**MOTION MAGEO**  
**Bureau communautaire du 17 mars 2021**

Le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil est porté par Voies Navigables de France en tant que maître d'ouvrage.

D'importants travaux vont être engagés pour rendre navigable les 42 kilomètres d'itinéraire aux convois de gabarit européen.

Cet aménagement constitue une étape clef pour assurer la continuité de navigation entre le bassin de la Seine et celui de l'Escaut dans le cadre du projet de liaison européenne Seine Escaut.

Les enjeux sont majeurs pour le département de l'Oise et plus particulièrement pour les 22 communes traversées par le projet.

Nous sommes conscients des atouts importants de cet ouvrage qui sera :

- porteur de développement économique pour notre territoire et plus largement sur le Département,
- vecteur d'aménagements favorables au territoire,
- positif en termes de réductions des pollutions avec la diminution conséquente du nombre de camions
- essentiel pour le tourisme fluvial, les berges réaménagées dans le cadre du projet permettront de mettre en valeur le patrimoine naturel de l'Oise.

Nous souhaitons cependant réaffirmer notre attente que des échanges constructifs et réguliers entre VNF et les collectivités traversées puissent s'organiser, avant le lancement des travaux et à chaque phase de leur réalisation.

Pour l'ACSO, ce sont les communes de Villers Saint Paul, Nogent sur Oise, Creil, Montataire, Saint Leu d'Esserent et Saint Maximin qui sont concernées.

Les élus de l'Agglomération Creil Sud Oise réunis en conseil communautaire :

- Prennent acte du tracé et des travaux qui vont être entrepris
- Demandent qu'une réelle concertation soit enfin instaurée entre VNF et les élus de l'ACSO pour prendre en compte les impacts non négligeables que cet ouvrage va entraîner sur les espaces publics des communes traversées,
- Sollicitent l'intervention financière de VNF pour accompagner les travaux importants liés à l'aménagement des espaces publics qui devront s'adapter au nouveau chenal et aux modifications des berges.
- Souhaitent que le chemin de halage puisse faire l'objet de concertation avec les propriétaires privés et publics en lien avec VNF afin qu'il soit rendu à un usage de mobilité douce le long de l'Oise.
- Donnent un avis favorable au projet en tenant compte des attendus exposés ci-dessus.